

Circonscription de
BESANCON VII
Yasmina BOUHALLI MARQUES,
Inspectrice de
L'Education Nationale

☎ 03 81 65 48 80
✉ ce.ienb7.dsden25@ac- besancon.fr

Direction des Services
Départementaux
de l'Education nationale
26, Avenue de l'Observatoire
25030 BESANCON Cedex

Besançon, le 30 août 2024

L'Inspectrice de l'Education Nationale
Circonscription de BESANCON 7
à

Mesdames les Directrices, Messieurs les directeurs,
Mesdames et Messieurs les enseignants de la
circonscription,
Mesdames et messieurs les psychologues

Note de rentrée Année 2024- 2025

À émarger par :

- Le directeur / La directrice
- Tous les enseignants y compris les enseignants spécialisés du RASED, les psychologues de l'éducation nationale, les coordonnateurs ULIS, les enseignants des dispositifs Clex
- Les compléments de service (TDEP)
- Les titulaires remplaçants rattachés à une école

| FONCTION | NOM | EMARGEMENT | FONCTION | NOM | EMARGEMENT |
|----------|-----|------------|----------|-----|------------|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

« Nul n'ignore les défis et les tensions qui traversent notre société. Ceux-ci n'épargnent pas notre Ecole. Chacun attend ou espère qu'elle permette de les réduire, voire de les résoudre, souvent à raison. L'Ecole, en tant que creuset de la Nation, remplit en effet la double promesse républicaine : permettre à chacun d'aller au plus haut de ses aptitudes et de se préparer à l'exercice de la citoyenneté. Elle constitue donc un facteur puissant de cohésion sociale : par l'émancipation et la progression qu'elle offre à ses élèves ; par les barrières sociales, géographiques ou culturelles qu'elle fait tomber ou qu'elle dépasse ; par l'attachement profond que ses personnels comme l'institution suscitent ; enfin par l'avenir qu'elle prépare. C'est de cette cohésion dont notre pays a besoin, et l'Ecole sera, comme toujours depuis les débuts de la République, au rendez-vous en cette nouvelle année scolaire 2024-2025. » (Circulaire de rentrée du 26-6-2024)

Cette année qui s'amorce après une période estivale qui j'espère vous a permis de vous ressourcer est marquée par le changement :

- Madame Isabelle GIRARDIN, conseillère pédagogique depuis plusieurs années au sein de la circonscription, a souhaité retrouver le plaisir d'enseigner. Je tiens à la remercier pour son investissement de qualité et je lui souhaite de s'épanouir professionnellement dans sa nouvelle mission.
- Je suis également très heureuse d'accueillir madame Céline EL HADJ, en qualité de conseillère pédagogique au sein de notre équipe. Je lui souhaite la bienvenue et j'espère que ses nouvelles missions lui apporteront de nombreuses satisfactions. Je sais pouvoir compter sur votre professionnalisme pour lui faire un accueil bienveillant.
- J'ai également la grande joie de vous annoncer que madame Elodie LEMERCIER est maintenue de ses fonctions de secrétariat.

Au nom de l'ensemble de l'équipe de circonscription, je souhaite la bienvenue aux enseignants novices, à ceux nouvellement nommés sur B7 et une bonne reprise à tous ceux qui contribuent déjà au sein de la circonscription à construire une école juste, ambitieuse et bienveillante.

Nous aurons l'occasion de vous rencontrer prochainement dans vos écoles.

Excellente rentrée à toutes et à tous.

Yasmina BOUHALI MARQUES
Inspectrice B7



Les directeurs fournissent aux adjoints et autres personnels nouvellement nommés dans l'école, toutes les informations utiles qui faciliteront leur prise de fonction et leur intégration dans l'équipe pédagogique.

1. L'équipe de circonscription et les personnes ressources

L'équipe de circonscription est à votre disposition pour vous apporter son aide et ses conseils tout au long de l'année. Elle s'organise comme suit:

| Inspectrice de l'Education Nationale | |
|--------------------------------------|--|
| Madame Yasmina BOUHALI MARQUES | 03.81.65.48 80 yasmina.bouhali-marques-pint@ac-besancon.fr |

| Secrétaire de la circonscription : | |
|--|--|
| Madame Elodie LEMERCIER Horaires d'ouverture du secrétariat : 7h30 – 12h 15 13h15 – 16h45 Le mercredi : 8h-11h30 | 03.81.65.48 80 ce.iemb7.dsden25@ac-besancon.fr |

| Conseillers pédagogiques : | |
|----------------------------|--|
| Mme Claire GRANDGIRARD | 03.81.65.48.80 claire.grandgirard@ac-besancon.fr |
| Mme Céline EL HADJ | 03.81.65.48.80 celine.lux@ac-besancon.fr |

| Enseignant référent aux usage du numérique | |
|--|--|
| M. Éric GRIS PEREZ | 03.81.65.48.80 eric.gris-perez@ac-besancon.fr |

| Référent Mathématiques de circonscription |
|---|
| Pauline LAVRUT |

| Référents M.D.P.H. | |
|--|--|
| <p style="text-align: center;">Marie LE LAGADEC referent3.besancon@ac-besancon.fr</p> <p>Collège Clairs Soleils 2 Rue du Bois St Paul 25000 BESANCON 03 81 65 48 71 06 30 92 37 94</p> | <p>Ecoles et collèges des secteurs de : Collège Victor Hugo à Besançon</p> <p>Ecoles du secteur de : Collège de Saône</p> <p>Lycées : LGT N. Ledoux, LGT Pasteur à Besançon</p> <p>Etablissements spécialisés : DAME du Grand Besançon AHS-FC (Essor) - UEEA Ferry à Besançon</p> <p>Enseignement agricole : MFR de Morre-ENIL de Mamirolle</p> |
| <p style="text-align: center;">Marie-Pierre METTHEZ-DUTHEIL referent1.besancon@ac-besancon.fr</p> <p>Collège Clairs Soleils Rue du Bois St Paul 25000 BESANCON 03 81 65 48 71 06 30 92 51 05</p> | <p>Ecoles et collèges des secteurs de : Collèges Clairs Soleils et Stendhal à Besançon</p> <p>Etablissements spécialisés : EEAP Salins de Bregille – DAME Pluriel (site Danton) - DITEP Les Salins de Bregille - UEMA La Bruyère et UEEA Fontaine Ecu à Besançon</p> <p>Ecole de production de Palente à Besançon</p> |

Autres ressources

| Conseillers Pédagogiques Départementaux | |
|---|-----------------|
| CPD E.P.S. : Mme Delphine DUPREY | 03.81.65.48.54 |
| CPD Arts plastiques et culture : Jean Paul JORROT | 03.81.51.75.24 |
| CPD mathématiques Michèle ALZINGRE | |
| CPD Enseignement maternelle Mme Myriam PRETOT | 03.81.65.48.75 |
| CPD éducation musicale : Mme Karine DUQUET | 03.81.65.48.81 |
| CPD Langues vivantes : Mme Béatrice RENAULT | 03. 81.65.48.81 |
| Conseillers pédagogiques ASH (Besançon 5). Mme Sophie CRETIEN Mme Marie MOGGI | 03.81.65.48.61 |

| Chargés de mission | |
|---|--|
| E.A.N.A. Enfants allophones nouvellement arrivés Aurélia LEHMANN | 03.81.65.48.50 ce.eana.dsden25@ac-besancon.fr |
| E.F.I.V. Enfants issus de familles itinérantes et du voyage Benjamin ZUMBHIL | 03.81.51.75.50 ce.efiv.dsden25@ac-besancon.fr |

| Service école inclusive - Coordination AESH. Secteur Besançon | |
|--|---|
| Annissa FEKKAR | 03. 81.65.48.99 sei25-2@ac-besancon.fr |

| Coordination CDOEA | |
|---------------------------|--|
| Julien FAEDO | 03 81 65 48 93 ce.cdoea.dsden25@ac-besancon.fr |

| Santé scolaire |
|--|
| <p>Le service de santé scolaire peut être joint :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par téléphone au 03 81 65 48 69 - par courrier à l'adresse suivante : <p style="text-align: center;"> Service de santé scolaire Direction des Services d'Éducation Nationale 26 Avenue de l'Observatoire 25030 Besançon CEDEX </p> |

2. Démarches administratives

Le bureau du secrétariat est ouvert de 7h30 à 12h15 et de 13h15 à 16h45, le mercredi de 8h à 11h30 (fermé le mercredi après-midi)

Je vous rappelle que toute communication téléphonique porteuse d'une information importante doit être confirmée par courrier ou courriel.

En cas d'urgence, vous pouvez joindre directement l'IEN sur son téléphone portable au 06-03-07-37-84

Site internet de la circonscription : besancon7.circo25.@ac-besancon.fr

Tout au long de l'année scolaire, vous trouverez tous les documents nécessaires au bon fonctionnement de l'école sur le site de la circonscription.

Les comptes rendus des conseils d'école (article D 411-4 du code de l'éducation) et des conseils des maîtres (article D 411-7 du code de l'éducation) seront transmis au secrétariat à l'issue des réunions par **voie numérique**.

2.1. Informations pour les directeurs d'école

Réunion de rentrée des directeurs

La réunion se tiendra le **mercredi 4 septembre 2023 de 09h00 à 12h00**, à la DSDEN 25, salle 11.

URGENT: effectifs de rentrée

Les directeurs renseigneront en ligne la « fiche enquête de rentrée » depuis le site de la circonscription dans l'espace directeurs. Ils indiqueront les effectifs recensés le jour de la rentrée, au plus tard **le lundi 2 septembre 2024, avant 13 heures**.

<https://framaforms.org/enquete-de-rentree-b7-2024-1661436771>

Logiciel ONDE

L'actualisation des données dans le logiciel ONDE par les directeurs d'école et les chargés d'école doit faire l'objet d'une attention méthodique. Pour toute question, contacter Eric GRIS-PEREZ (ERUN) à la circonscription.

École inclusive: rencontre parents / AESH

Afin de mieux scolariser les élèves en situation de handicap, les parents ou les représentants légaux de l'enfant en situation de handicap bénéficient d'un entretien avec le ou les enseignants de l'enfant et la personne chargée de l'aide humaine individualisée ou mutualisée. Il porte sur les modalités de mise en œuvre des adaptations, aménagements pédagogiques déclinés dans le projet personnalisé de scolarisation et sur les missions dévolues à l'AESH.

Cet entretien doit se dérouler le plus précocément possible (dans les deux semaines suivant la rentrée.)

Quotité de décharge de direction

Décret n°2022-541 du 13 avril 2022

A compter de cette rentrée scolaire, les quotités de décharge d'enseignement des directeurs d'écoles (maternelle, élémentaire, primaire) sont les suivantes :

| Nombre de classes de l'école | Décharge d'enseignement |
|------------------------------|-------------------------|
| 1 classe | 6 jours fractionnés |
| 2 ou 3 classes | 12 jours fractionnés |
| 4 ou 5 classes | 25 % de décharge |
| 6 à 8 classes | 33 % de décharge |
| 9 à 11 classes | 50 % de décharge |
| 12 classes et plus | Décharge complète |

Les dispositifs ULIS ainsi que les classes externalisées des établissements médico-sociaux (Clex) sont comptabilisés comme des classes dans le calcul de la quotité de décharge.

Les décharges d'enseignement à effectuer dans les écoles d'une à trois classes seront assurées tout au long de l'année scolaire par monsieur JACQUOT, enseignant titulaire remplaçant. Un tableau de répartition des dates annuelles a déjà été transmis.

2.2. Informations pour tous les enseignants

Communication interne

La transmission d'informations s'effectue via les boîtes académiques de chaque enseignant. C'est une obligation d'utiliser son adresse mail professionnelle sous la forme: prénom.nom@ac-besancon.fr

Les échanges avec la circonscription sont à privilégier avec l'adresse électronique : ce.iemb7.dsden25@ac-besancon.fr

3. Relations familles-école

3.1. Elections des représentants de parents d'élèves aux conseils des écoles

Les élections des représentants de parents d'élèves se dérouleront **le vendredi 11 octobre 2024**.

Je vous remercie de répondre aux obligations du protocole, en veillant à ce que toutes les informations (date et horaire du scrutin, date de limite de dépôt des candidatures...) soient rigoureusement diffusées à tous les parents.

Les parents d'élèves scolarisés dans le cadre d'une unité d'enseignement externalisée ou d'une unité d'enseignement TSA (troubles du spectre autistique) sont également électeurs (école élémentaire Fontaine Ecu, école élémentaire Fanart, école élémentaire Bregille, école élémentaire Tristan Bernard, école élémentaire Brossolette et école élémentaire Jules Ferry).

A l'instar de l'année dernière :

- Après consultation du Conseil d'école, le directeur peut organiser le vote exclusivement par correspondance, (pas de vote en ligne cette année) ;
- C'est le directeur d'école qui procède à la désignation par tirage au sort des membres lorsque la situation l'exige.

Les ressources en ligne sur le site Éduscol :

- Un guide concernant l'organisation des élections existe en ligne sur le [site Eduscol](#) (« Vie des écoles et des établissements /Fonctionnement des établissements scolaires /Parents d'élèves/ Election des représentants de parents d'élèves »). Il répond aux principales questions susceptibles d'être posées par tous les acteurs concernés par le processus électoral.
- Un document de « *synthèse sur les élections des représentants de parents d'élèves* ».

Calendrier indicatif des élections des représentants de parents d'élèves pour le scrutin du 11 octobre :

| Réunion préalable à l'élection | Dans les 15 jours qui suivent la rentrée | |
|--|--|------------------------------------|
| Etablissement de la liste électorale | 20 jours avant l'élection | Vendredi 20 septembre 2024, minuit |
| Dépôt des candidatures | 10 jours francs avant la date du scrutin | Lundi 30 septembre 2024, minuit |
| Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté | 8 jours francs avant l'ouverture du scrutin | Mercredi 2 octobre 2024, minuit |
| Remise ou envoi du matériel de vote aux parents | 6 jours avant la date du scrutin | Vendredi 4 octobre 2024, minuit |
| Tirage au sort | Dans un délai de 5 jours ouvrables après la proclamation des résultats | |

Connexion :

La connexion à l'application ECECA se fait via le portail ARENA qui se trouve dans la rubrique « *Enquêtes et pilotage* ».

3.2. Place et rôle des parents à l'école ***Circulaire n° 2006-137 du 25-08-2006***

La circulaire précise les modalités des relations entre l'école et les familles :

« Le conseil des maîtres, présidé par le directeur d'école, organise au moins deux fois par an et par classe une rencontre, qui peut prendre des formes différentes, entre les parents et les enseignants. »
La préparation rigoureuse, en équipe d'école, des rencontres école-familles favorise **des relations apaisées et de confiance**.

Concernant les représentants des parents d'élèves, il est prévu qu'ils puissent, avec une stricte obligation de confidentialité, faciliter « *les relations entre les parents d'élèves et les personnels* ». Ils peuvent intervenir auprès des directeurs d'école pour évoquer un problème particulier et assurer ainsi une médiation à la demande d'un ou de parents concerné(s).

4. Evaluations nationales

Cette année, **tous les élèves de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2** bénéficieront d'évaluations nationales standardisées en français et en mathématiques. Ces évaluations offrent des points de repères communs, elles permettent d'identifier et de répondre aux difficultés scolaires avant qu'elles ne s'enracinent. Il est donc essentiel qu'une analyse collégiale des résultats fasse l'objet d'une réunion d'équipe à laquelle les membres des RASED seront associés.

- Les passations s'organiseront dans chaque école **du 9 au 20 septembre 2024**.
- La saisie des réponses des élèves se déroulera **du 9 au 27 septembre 2024**.

Les résultats des évaluations seront communiqués individuellement aux parents, accompagnés des explications nécessaires.

Pour le CP et le CE1, les résultats individuels et par classe seront disponibles via le portail, dès le début de la campagne après la saisie complète de la classe. Pour les niveaux CE2, CM1, CM2, les résultats individuels et par classe seront disponibles via le portail, à partir du 20 septembre après la saisie complète de la classe.

Les livrets de passation seront à votre disposition à la DSDEN 25 (secrétariat B7) à compter du mercredi 4 septembre. Afin de préparer le nombre de livrets requis pour chaque école, vous voudrez bien renseigner le formulaire accessible par le lien suivant :

<https://cloud-aca.ac-besancon.fr/index.php/s/id9SaWXXYZSbMRR>

Heures à défalquer :

A l'instar des années antérieures, les enseignants de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 pourront défalquer 6 heures des 36 heures annuelles d'APC pour la saisie des résultats des élèves sur l'application dédiée.

5. Organisation des sorties et voyages scolaires.

Afin de vous accompagner dans la construction de vos projets, nous vous proposons une réunion d'information le

- **8 octobre 2024 de 17h15 à 18h30, DSDEN 25, salle 11.**

Cette réunion aura pour finalités de vous présenter :

- Le cadrage au regard des dernières circulaires (projet pédagogique, constitution du dossier, règles de sécurité, agrément de l'établissement d'accueil, encadrement, type d'activités, transport, financement, échéancier.)
- Les modalités d'attribution des subventions émanant de la ville de Besançon.

La référente circonscription pour cet axe est madame **Céline EL HADJ**.

6. Pacte enseignants du premier degré ***Note de service du 20 juillet 2023***

La note de service relative au Pacte enseignants stipule que les membres des corps enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale peuvent percevoir une ou plusieurs parts fonctionnelles de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) correspondant à l'exercice de missions complémentaires au cours de l'année scolaire.

Liste des missions ouvrant droit au versement d'une part fonctionnelle :

| Nature de la mission | Intitulé de la mission | Volume horaire |
|---|--|----------------|
| Missions d'enseignement ou à caractère pédagogique assurées en présence des élèves | Soutien ou approfondissement en mathématiques et en français en 6e | 18 heures |
| | Intervention dans le dispositif « Devoirs faits » en 6e | 24 heures |
| | Intervention dans les dispositifs « Stage de réussite » | 24 heures |
| | Soutien aux élèves rencontrant des difficultés dans les savoirs fondamentaux | 24 heures |
| Missions d'accompagnement des élèves ou missions d'innovation pédagogique effectuées au cours de l'année scolaire | Coordination et prise en charge des projets d'innovation pédagogique | |
| | Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers | |

Je rappelle que les missions sont qualifiées de « complémentaires ». Ce qui ne modifie aucunement la totalité du volume horaire des 108 heures d'obligation réglementaire de service à effectuer.

Je vous transmets le lien qui permettra aux enseignants volontaires de s'inscrire définitivement à une ou des missions, **au plus tard le 13 septembre**. Ce lien est transmis également directement sur vos boîtes mails professionnels.

<https://view.genial.ly/6475b1a0a27b0d0011a1fade/interactive-content-pacte-enseignants-25>

7. Conseil national de la Refondation : « Notre Ecole faisons la ensemble »

Dans le cadre des travaux du Conseil national de la refondation et de la démarche nouvelle de concertation qu'il porte, il est désormais demandé de faire émerger, au niveau local, des initiatives de nature à améliorer la réussite et le bien-être des élèves, et à réduire les inégalités scolaires.

L'objectif est de faire émerger les besoins inhérents à votre école et que l'équipe pédagogique conçoive un projet innovant qui permette d'améliorer la réussite, le bien être des élèves et de réduire les inégalités. Ces projets innovants et spécifiques à chaque école peuvent être déposés à tous moments dans l'année. Des budgets spécifiques peuvent être alloués.

Pour vous aider dans la démarche, un guide d'accompagnement ainsi que des ressources sont consultables sur Eduscol.

8. Climat scolaire et dispositif pHARe

Le Programme d'amélioration du climat scolaire et de lutte contre le harcèlement scolaire (pHARe) initié par le ministère de l'Éducation nationale en 2021 et généralisé à toutes les écoles en 2023-2024 se poursuit et s'intensifie. Il s'agit comme vous le savez de doter toutes les écoles d'un **Plan de prévention** aidant à identifier des situations d'intimidation entre élèves. Les enjeux sont multiples comme :

- assurer la sécurité et le bien-être des élèves en agissant sur le climat scolaire,
- permettre la création d'une communauté protectrice formée et engagée dans la lutte contre le harcèlement.

La référente circonscription pour cet axe est madame **Claire GRANDGIRARD**.

Tous les enseignants de la circonscription disposeront cette année d'une formation de 3 h.

9. L'éducation artistique et culturelle

L'éducation artistique et culturelle à l'école répond à trois objectifs :

- permettre à tous les élèves de **se constituer une culture personnelle riche et cohérente** tout au long de leur parcours scolaire
- développer et renforcer leur **pratique artistique**
- permettre la **rencontre des artistes et des œuvres**, la fréquentation de lieux culturels.

Je sais que vous êtes tous convaincus de l'importance de garantir à chacun une acculturation de qualité. Les nombreux projets déclinés au sein de vos écoles en témoignent.

Afin de rendre visibles vos actions notamment pour les parents de vos élèves, je vous rappelle que celles-ci doivent être répertoriées sur la plateforme numérique ADAGE.

10. Formations pédagogiques 2024-2025

Une note dédiée vous sera transmise très prochainement, vous voudrez bien inscrire les dates vous concernant dans votre agenda.

11. Obligation de service des enseignants du premier degré

Comme la circonscription compte plusieurs nouveaux directeurs, je rappelle la répartition annuelle des 108 heures :

| | | |
|--|--|---|
| 60 heures Activités pédagogiques complémentaires (APC) | 36 heures Activités devant élèves en groupes restreints | <ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise du langage • Lecture |
| | 24 heures | <ul style="list-style-type: none"> • Identification des besoins des élèves • Organisation des APC |
| 24 heures Travail de l'équipe éducative | <ul style="list-style-type: none"> • Travail en équipe pédagogique (conseil des maîtres / de cycles) • Elaboration actions /continuité pédagogique • Relations avec les parents • Elaboration et suivi des PPS | |
| 18 heures | Formation continue (action de formation en présentiel et/ou en distanciel) et mise en place de constellations dans le cadre respectivement du Plan Français et du Plan Mathématiques | |
| 6 heures | Conseil d'école (une fois par trimestre) | |

Dans le cadre de la loi Rilhac, les directeurs d'école de deux classes et plus ne participent pas aux APC de leur école, sauf s'ils le souhaitent.

Les enseignants spécialisés (ULIS, RASED) consacrent les 108 h à la concertation, aux travaux en équipe, aux relations avec les parents, aux équipes de suivi de la scolarisation, aux relations partenariales et aux conseils d'école.

CALENDRIER SCOLAIRE : Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

| Vacances (zone A) | Fin des cours le : | Reprise des cours le : |
|---------------------------------|---------------------------------|------------------------|
| <i>Automne</i> | 18 octobre 2024 après la classe | 04 novembre 2024 |
| <i>Noël</i> | 20 décembre 2024 | 06 janvier 2025 |
| <i>Hiver</i> | 21 février 2025 | 10 mars 2025 |
| <i>Printemps</i> | 18 avril 2025 | 05 mai 2025 |
| <i>Début des vacances d'été</i> | 4 juillet 2025 | |

Les classes vaqueront le vendredi 30 mai 2025.

ECHEANCIER DES DOCUMENTS A TRANSMETTRE AU SECRETARIAT : ce.ienb7.dsden25@ac-besancon.fr

| DATE | OBJET |
|---|---|
| Lundi 2 septembre 2024, 13h au plus tard. | Document « Enquête de rentrée » en ligne URGENT – avant 13h. https://framaforms.org/enquete-de-rentree-b7-2024-1661436771 |
| Vendredi 6 septembre 2024 | Renseigner minutieusement la « Fiche école » en ligne https://besancon7.circo25.ac-besancon.fr/preparation-rentree-2022-2023/ Pensez à informer la circonscription de tous les changements survenant après cette date |
| Vendredi 13 septembre 2024 | Demande de parts fonctionnelles (PACTE) https://view.genial.ly/6475b1a0a27b0d0011a1fade/interactive-content-pacte-enseignants-25 |
| Vendredi 20 septembre 2024 | Retour au secrétariat des emplois du temps de tous les enseignants. |

L'équipe de circonscription est à vos côtés pour vous accompagner tout au long de l'année scolaire.

Bonne année scolaire à toutes et à tous.